#### PROVINCE DE QUÉBEC

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

#### 23 septembre 2020

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt (23-09-2020) à compter de quinze heures quarante-cinq (15h45) à l'Hôtel Marineau Mattawin situé au 3911, route 155 à Trois-Rives, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

## Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 15 h 45.

- Adopté à l'unanimité -

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret 717-2020, jusqu'au 22 juillet par le décret le décret 807-2020, jusqu'au 29 juillet par le décret 811-2020, jusqu'au 12 août par le décret 815-2020, jusqu'au 19 août par le décret 818-2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 et jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 20-09-182

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis clos et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 15 h 45.

- Adopté à l'unanimité -

#### Adoption de l'ordre du jour

Re 20-09-183

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Approbation d'un règlement d'emprunt de la Régie de gestion des matières résiduelles;
- Attribution d'un nouveau poste à M. Éric Piché;
- Confirmation d'embauche de M. Christian Thibault;
- Étude de faisabilité et test de sol pour le projet d'agrandissement;
- Projet de réfection du chemin Doucet : Octroi d'un contrat;
- Varia (seulement si tous les maires sont présents) :
  - Campagne de promotion et de communication;
- Questions de l'assemblée;

Levée de l'Assemblée.

### - Adopté à l'unanimité -

#### Approbation d'un règlement d'emprunt de la Régie de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 20-09-184

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2020-08-46 décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

## Attribution d'un poste à monsieur Éric Piché

CONSIDÉRANT que l'aménagiste adjoint prévoit prendre sa retraite en novembre 2020;

CONSIDÉRANT que selon l'article 9.03 de la convention collective, tout poste vacant doit être affiché à l'interne pour une période de 10 jours;

CONSIDÉRANT que M. Éric Piché, inspecteur en bâtiment a postulé sur ce poste et possède les qualifications requises;

Re 20-09-185

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'attribuer le poste d'aménagiste adjoint à monsieur Éric Piché à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective.

- Adopté à l'unanimité -

#### Confirmation d'embauche de monsieur Christian Thibault

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-160 prévoyant l'embauche d'un technicien/dessinateur en infrastructures municipales afin de compléter l'équipe du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et la création d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 20-09-186

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu de confirmer l'embauche de monsieur Christian Thibault au poste de technicien/dessinateur en infrastructures municipales rétroactivement au 31 août 2020 et ce, aux conditions déjà établies dans la convention collective.

### - Adopté à l'unanimité -

#### Étude de faisabilité et test de sol pour le projet d'agrandissement

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-156 qui accepte l'offre de services professionnels de Doucet et Turcotte pour l'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT que, selon les recommandations de la firme d'ingénierie Rouleau Desaulniers, il y a lieu de réaliser une étude de faisabilité des travaux prévus ainsi qu'une étude géotechnique afin de confirmer la capacité des sols;

Re 20-09-187

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser l'étude de faisabilité au coût de 4 000 \$ ainsi que l'étude géotechnique nécessaire pour la réalisation du projet d'agrandissement.

- Adopté à l'unanimité -

#### Projet de réfection du chemin Doucet : Octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à un appel d'offres pour la réfection du chemin Doucet sur la rive ouest du St-Maurice (TNO);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 14 août 2020 à 11 h devant témoins;

CONSIDÉRANT que les trois (3) offres suivantes ont été déposées et qu'aucune n'a été rejetée :

Soumissionnaires	Prix total incluant les
	taxes
Marcel Guimond et Fils	47 562.86 \$
вмк	49 812.35 \$
Excavation Maxime Gauthier	77 280.45 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

Re 20-09-188

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, par le conseil de la MRC, d'octroyer le contrat à Marcel Guimond et fils le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 47 562.86 \$.

- Adopté à l'unanimité -

#### Campagne automnale de communication

CONSIDÉRANT que la pandémie a mis un frein au développement de notre région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une visibilité du territoire afin de relancer l'économie et de contrer les effets négatifs occasionnés par la pandémie;

CONSIDÉRANT que l'on doit inciter les gens à consommer localement et les inviter à découvrir ou redécouvrir les richesses de notre MRC;

CONSIDÉRANT que Desjardins souhaite collaborer avec le Service de développement économique de la MRC pour dynamiser le milieu des affaires et les organismes du territoire en contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT la participation financière de Desjardins au projet à la hauteur de 30 000 \$;

Re 20-09-189

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

- D'autoriser le service de développement économique à lancer un appel de projets pour l'automne visant les entreprises et la communauté;
- D'allouer une somme de 27 000 \$ provenant du Fonds région ruralité Volet 2 pour la promotion de notre territoire et de l'appel de projets.

- Adopté à l'unanimité -

#### Questions de l'assemblée

Aucune question.

#### Levée de l'assemblée

Re 20-09-190

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

Adantá à l'unanimitá

- Adopte a runammite -	
D. (f. )	
Préfet	Secrétaire-trésorière